

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Delta Déchets

Site inspecté : Orange

Date de l'inspection: 21/02/2017

## Constat de l'Inspecteur :

L'activité de broyage de déchets au sein du centre de tri constitue une modification notable des conditions d'exploiter, qui n'a pas été portée à la connaissance du Préfet avant sa réalisation.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article R. 512-33 du Code de l'Environnement

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

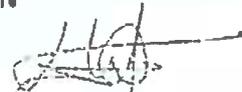
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Responsable de site



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

L'activité de broyage de déchets au sein du centre de tri constitue une modification notable des conditions d'exploiter. Un porter à connaissance sera effectué sous 1 mois.

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

L'inspection prend acte de votre engagement ci-dessus.

DREAL

L'inspection le : 24/04/2017

 Fiche soldée le : 04/09/2017



## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Deita Déchets

Site inspecté : Orange

Date de l'inspection: 24/07/2017

## Constat de l'inspecteur :

Le rapport de contrôle du parfait achèvement du bassin de lixiviats réalisé en 2016 n'a pas été transmis à l'inspection des installations classées, avant la mise en service du bassin.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 20-IV de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement  
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection  
Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Responsable de Site



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le rapport de contrôle du parfait achèvement du bassin de lixiviats réalisé en 2016 est transmis à l'inspection des Installations Classées avec ce courrier.

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non   
Proposition de mise en demeure Oui  Non   
Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

Rapport transmis -

DREAL

L'inspection le :

 Fiche soldée le : 04/09/2017

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Delta Déchets

Site Inspecté : Orange

Date de l'inspection: 24/07/2017

## Constat de l'inspecteur :

La procédure de gestion des déclenchements du dispositif de détection de la radioactivité n'est pas conforme aux dispositions de l'article visé ci-dessous.

L'exploitant ne dispose pas d'un local sécurisé pour le stockage des déchets radioactifs.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 31 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable de Site



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La procédure de gestion des déclenchements du dispositif de détection de la radioactivité a été modifiée selon les dispositions de l'article 31 de l'Arrêté Ministériel du 15 février 2016. Un local sécurisé pour le stockage des déchets radioactifs sera mis en place par l'exploitant sous 3 mois.

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

L'IIC prend acte des engagements de l'exploitant.

L'inspection le 04/09/2017

 Fiche soldée le :

DREAL

### FICHE D'ÉCART

Fiche n° 3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Delta Déchets

Site inspecté : Orange

Date de l'inspection: 24/07/2017

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur :**

Centre de tri : les plans des locaux et de positionnement des équipements d'alerte et de secours ne sont pas disponibles à proximité de l'entrée du site.

Écart aux dispositions de : Article 12.3 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 1998 modifié par l'arrêté préfectoral du 18 mars 2016.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

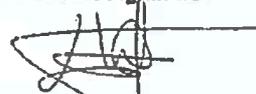
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Responsable de site



EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)**

Les plans des locaux et de positionnement des équipements d'alerte et de secours du Centre de tri seront disponible à proximité de l'entrée du site sous 3 mois.

**Suites susceptibles d'être données**

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

*L'IIC prend acte des engagements de l'exploitant*

L'inspection le . 04/09/2017

Fiche soldée le :

DREAL

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Delta Déchets

Site inspecté : Orange

Date de l'inspection: 24/07/2017

## Constat de l'inspecteur :

Centre de tri : Les stockages (emplacement et volume) ne sont pas conformes aux dispositions prévues par le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (dossier ANTEA de décembre 2014) :

- des bales de plastiques et des palettes de bois sont stockées à l'extérieur ;
- le volume entreposé dans le local « collecte sélective » est supérieur à 90 m<sup>3</sup>.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Tableau de l'article 2 et article 3 de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 1998 modifié par l'arrêté préfectoral du 18 mars 2016.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Responsable de Site



## Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Les stocks seront évacués sous 1 mois afin d'être conforme aux dispositions prévues par le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (dossier ANTEA de décembre 2014).

L'exploitant indique que les tonnages réceptionnés sont conformes et inférieurs aux seuils prévus par le dossier de demande d'autorisation. Il indique également que le Centre de Tri ne reçoit pas de tonnage sur la rubrique 2711-2 comme il est autorisé à le faire sur un volume de 120 m<sup>3</sup>. Le Centre de Tri est également équipé de nouveaux moyens de lutte contre les départs de feu avec des caméras thermiques.

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui  Non 

Proposition de mise en demeure

Oui  Non 

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non 

Commentaires :

L'IIC prend acte des engagements de l'exploitant

L'inspection le : 04/09/2017

 Fiche soldée le :

DREAL